**Université de 08 mai 1945 Guelma**

**Département des sciences humaines**

**Année universitaire :**2020/2021

**Enseignante :** *OUMEDDOUR Meriem*

***Niveau :*** *1ère année Licence*

***Groupes :****1-2-3-4-5-6-7-8*

***Module :*** *Français*

**Définition de la psychologie (**Du grec Psukhé : âme et Logos : science, étude raisonnée)

Comme la définit la Société Française de Psychologie (SFP) la Psychologie est *« une science qui a pour but de comprendre la structure et le fonctionnement de l’activité mentale et des comportements associés. Comme dans toutes les sciences, les connaissances psychologiques sont établies au moyen d’observations et d’expérimentations ». C’est-à-*dire elle étudie le comportement qui est l’ensemble d’actions et de réactions qu’on peut observer, évaluer et soumettre à l’expérience. Ce comportement obéit à des lois biologiques (hérédité) et culturelles (acquisition)

**La psychologie a pour objectif**

1-Résoudre les problèmes qu’affronte l’individu dans la société. Donc elle s’assigne comme objectif de développement d’une sociétés saines et équilibrées.

2-Expliquer et exposer la raison pour laquelle le comportement ou le processus mental s’est produit (un des débats les plus tenaces est la controverse la nature/l'inné interagit avec la culture/l'acquis)

3-Modifier et mettre les connaissances psychologiques en pratique : réussir son année, gérer sa colère.

**Les domaines de la psychologie**

* *La psychologie générale* étude des grandes fonctions cognitives : mémoire, raisonnement, apprentissage, émotion et action ;
* *La psychologie différentielle* : la psychologie du développement humain (enfance et adolescence), la psychologie de la personnalité, , la psychologie de la motivation.
* *La psychologie appliquée* : la psychologie clinique, la psychologie du travail, la psychologie de la communication, la psychologie la psychologie du temps libre.
* *La propédeutique théorique* : statistiques, méthodologie, psychophysique, vérification théorique, fonctions de la psychologie.

**Quelle est la différence entre un psychiatre et un psychologue ?**

***Le psychiatre***

Le psychiatre est médecin. Il a fait des études de médecine : tout d’abord 6 années de formation en médecine générale, et au terme de ces 6 ans, le passage de l’internat afin de choisir sa spécialité

En tant que médecin le psychiatre est habilité à prescrire des ordonnances (anxiolytiques, antidépresseurs, mais aussi vos traitements du quotidien en cas de besoin). Il peut même de poser un arrêt de travail

Il pose un diagnostic, et ensuite propose différentes approches de traitements : La plupart des psychiatres sont prescripteurs de traitements médicamenteux si nécessaire.

Il existe également des psychiatres spécialisés dans un domaine bien particulier, le plus souvent c’est bien explicite dans leur titre : pédopsychiatre (psychiatrie pour enfants), gérontopsychiatrie (psychiatrie des sujets âgés), psychiatre spécialisé dans les troubles du sommeil, psychiatre conjugal (couple) ou familial….

***Le psychologue***

 Comme son nom l’indique un psychologue a fait des études de psychologie, il n’a pas fait des études de médecine. Il s’agit d’une profession réglementée. Pour faire usage du titre de « psychologue » il faut avoir obtenu une licence (3 ans d’études post bac) mention « psychologie » puis un master (2 ans post licence) mention « psychologie ». En master, l’étudiant en psychologie peut se spécialiser par exemple en psychologie clinique (étude des pathologies), psychologie scolaire, psychologie du travail etc…

En revanche ils ne prescrivent ni médicaments, ni arrêt de travail, ni examen complémentaire. Ils ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Certaines mutuelles peuvent prendre en charge un nombre de séances défini.

 \*En bref ce sont deux pratiques différentes mais très complémentaires.